



Fiche d'inscription Brocante 2026

Parc J. VILAR

Dimanche 20 septembre 2026

M. /M^{me} :

Prénom :

Adresse :

Code Postale : Ville :

N° Téléphone portable :

Sollicite l'autorisation de la Maire de Villiers-le-Bel pour participer à la brocante du dimanche 20 septembre 2026

- Déclare avoir pris connaissance du règlement de la brocante ci-dessous.
- S'engage à ne pas enfreindre les interdictions et à ne pas céder cette autorisation qui est consentie à titre personnel et individuel.
- Déclare ne pas avoir participé à plus de 2 ventes au déballage dans l'année civile en cours.

Pièce d'identité n° :

Délivrée par :

Date de délivrance de la pièce :

Liste sommaire des objets proposés à la vente :

.....
.....
.....

Numéro d'inscription :

Fait à Villiers le Bel le

Signature :

N° immatriculation Véhicule

Autorisation Municipale :

Cette fiche tient lieu d'autorisation pour la brocante du 20 septembre 2026.

..... Renseignements : 01-39-94-07-55

Règlement

Particuliers,

Vous avez le droit de participer en qualité d'exposant.

La loi vous y autorise, mais attention !

- **La brocante est exclusivement réservée aux particuliers**
- Pour participer à la brocante organisée par la Commune de Villiers le bel, il est obligatoire de procéder aux modalités d'inscription, à la Maison J. BREL, au 44 avenue Pierre Sémar 95400 Villiers le bel, en respectant les consignes suivantes :
 - Présenter une pièce d'identité (Faire une photocopie recto-verso)
 - Présenter un justificatif de domicile ; inscription gratuite pour les Beauvillérois sur présentation du justificatif de domicile. (Faire une photocopie recto-verso).
 - Remplir la fiche pour votre inscription définitive.
 - Vendre uniquement des objets personnels et usagés vous appartenant.
 - Ne pas avoir acheté d'articles pour la revente (ce serait faire acte de commerce et vous ne pourriez plus être considéré comme particulier).
- L'heure d'arrivée pour les exposants est **fixée entre 6h00 et 7h15** afin de faciliter la circulation des véhicules. Aucun véhicule ne sera autorisé à rentrer dans le périmètre de la brocante. A votre arrivée, il sera nécessaire de vous présenter à l'accueil, situé derrière l'Espace Marcel Pagnol.
- Aucun véhicule ne sera autorisé à rentrer dans le périmètre de la brocante.
- La vente au public commence à **8h00** se termine à **18h00**.
- A votre départ, les emplacements doivent être dans l'état où vous les avez trouvés le matin. **Vous devez donc repartir avec vos cartons, sacs poubelle et en aucun cas les laisser sur les emplacements.**
- Il est nécessaire de prendre connaissance des éventuels arrêtés municipaux concernant le stationnement et les déviations, ainsi que du présent règlement et de s'y conformer.
- Pour le bon fonctionnement de cette manifestation, il est de bon usage :
 - De vous soumettre avec bonne humeur aux contrôles éventuels
 - De respecter l'environnement
- La vente de sandwiches, crêpes, boissons diverses (etc...) par les exposants est interdite (sauf autorisation spéciale).
- Les participants domiciliés hors Villiers-le-Bel doivent s'acquitter d'un droit d'emplacement de 7.50 € pour 3 mètres linéaires (délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2026).
- Chaque participant bénéficie d'un emplacement de 3 mètres maximum.